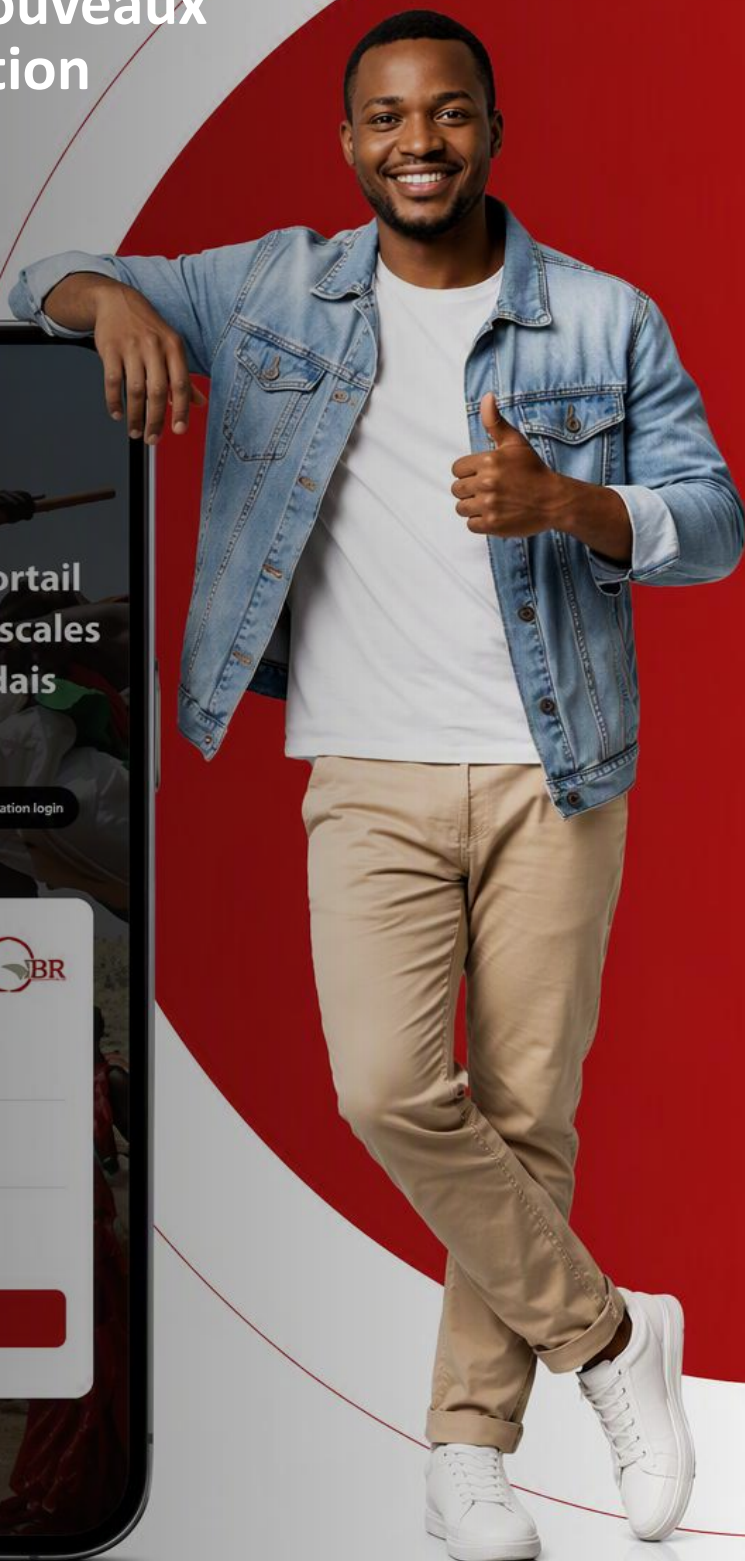
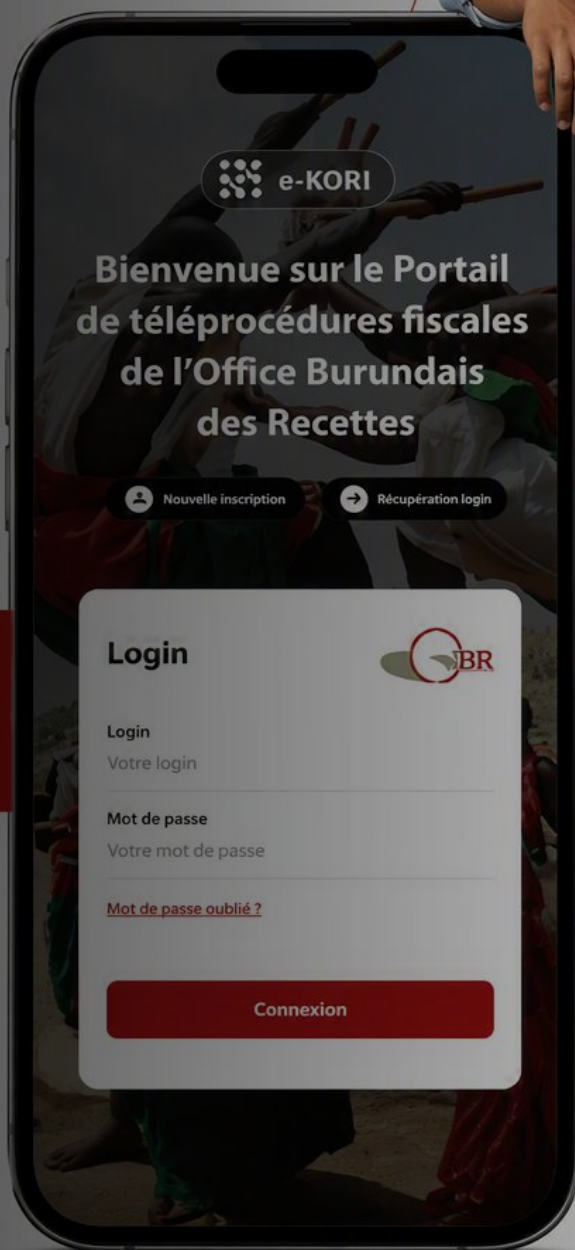


FAQ – e-KORI

Déploiement SSM1 – Nouveaux parcours d'immatriculation

Guide de réponses détaillées
pour vos questions



PAFEN
PROJET D'APPLI AUX FONDATIONS DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI



Sommaire

01	FAQ générales « e-KORI »	Page 4
02	FAQ « Faire mon immatriculation »	Page 5
03	FAQ « Biométrie et prise de rendez-vous »	Page 6
04	FAQ « Et si je suis déjà immatriculé ? »	Page 7
05	FAQ « Problèmes techniques »	Page 8
06	FAQ « Sécurité, fraude et arnaques »	Page 9
07	FAQ « Rumeurs, délais et affluence »	Page 10

Bienvenue dans la FAQ e-KORI : Votre guide simple et fiable pour réussir votre immatriculation en ligne

e-KORI est la nouvelle plateforme digitale de l'**Office Burundais des Recettes (OBR)**. Elle simplifie vos démarches fiscales et les rend plus rapides et accessibles. La première étape lancée est l'**immatriculation des contribuables** (obtention et gestion de votre numéro d'identification fiscale, le NIF).

Ce que e-KORI change pour vous :

Des démarches en ligne : vous initiez votre immatriculation depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone connecté à Internet.

- Moins de déplacements : l'essentiel des étapes se fait à distance, sans file d'attente.
- Un suivi transparent : vous êtes informé par e-mail à chaque étape importante de votre dossier.
- Plus de simplicité : un parcours guidé, pas à pas, jusqu'à la réception de votre certificat.

Cette **FAQ** est là pour vous accompagner. Elle rassemble, en un seul endroit, **les réponses claires aux questions que vous vous posez** le plus souvent.

Son objectif : vous permettre d'avancer en toute autonomie et en toute confiance, à chaque étape de votre démarche.

Conseils pour bien utiliser cette FAQ

- Repérez votre situation (nouvelle immatriculation, déjà immatriculé, question technique...) et rendez-vous dans la rubrique correspondante.
- Suivez les réponses pas à pas : elles sont expliquées simplement.

 Besoin d'aide ? Un numéro vert gratuit est à votre disposition : **le 500**.

1. FAQ générales « e-KORI »

Q1.1. Qu'est-ce qu'e-KORI et le SSM1?

R : e-KORI est la nouvelle plateforme digitale de l'Office Burundais des Recettes (OBR). Elle vise à moderniser et simplifier les démarches fiscales des contribuables, en les rendant plus rapides, plus accessibles et davantage en ligne.

Le premier, le SSM1, concerne l'immatriculation : demander votre numéro d'identification fiscale (NIF) et effectuer votre immatriculation en ligne.

Q1.2. Qu'est-ce que le SSM1 exactement ?

R : Le SSM1 est le module d'immatriculation des contribuables. Il permet de demander son identifiant fiscal (NIF) et de réaliser son immatriculation en ligne, sans avoir à se déplacer physiquement pour l'essentiel des étapes.

Les autres modules (TVA et paiement, contrôle fiscal, comptabilité...) seront déployés plus tard, l'un après l'autre.

Q1.3. À partir de quand puis-je utiliser e-KORI ?

R : Le module d'immatriculation est disponible à partir du [date de Go-live]. Vous pouvez y accéder via le site officiel d'e-KORI dès son ouverture. Le lien vers le site sera publié sur le site de l'OBR et ses réseaux sociaux.

Q1.4. L'utilisation d'e-KORI est-elle payante ?

R : Non. L'immatriculation dans e-KORI est **entièrement gratuite**. L'OBR ne vous demandera jamais de paiement pour obtenir votre NIF.

Si quelqu'un vous réclame de l'argent pour cette démarche, il s'agit d'une tentative de fraude : signalez-le au 500.

Q1.5. Ai-je besoin d'Internet ou d'un ordinateur pour m'immatriculer ?

R : Oui. L'immatriculation se fait entièrement en ligne, depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet. Vous pouvez accéder à la plateforme à tout moment via le site web e-KORI et suivre les étapes directement en ligne.

2. FAQ « Faire mon immatriculation »

Q2.1. Quelles sont les étapes de l'immatriculation ?

R : La démarche se déroule en 4 grandes étapes :

- Étape 1 – Soumission de la demande en ligne (via le site officiel ; pour les activités commerciales, après la démarche préalable sur easybusiness.bi / ADB).
- Étape 2 – Réception d'une notification (e-mail) vous invitant à un rendez-vous pour vos données biométriques. (valable pour les personnes physiques).
- Étape 3 – Prise des données biométriques à l'OBR (empreintes et photo). (valable pour les personnes physiques).
- Étape 4 – Traitement du dossier.
- Étape 5 – Réception du certificat d'immatriculation par e-mail.

Q2.2. Quels documents dois-je préparer ?

R : Préparez une pièce d'identité valide et, selon votre situation, les documents relatifs à votre activité (par exemple les justificatifs commerciaux pour une entreprise).

La liste précise des documents figure à l'étape de la demande.

Q2.3. Quelle différence entre easybusiness.bi (ADB) et e-KORI ?

R : Pour les démarches commerciales, la première étape se fait sur easybusiness.bi (plateforme de l'ADB). Une fois cette démarche terminée, votre demande d'immatriculation fiscale est transmise automatiquement à l'OBR dans e-KORI.

Autrement dit : easybusiness.bi pour la partie entreprise, puis e-KORI pour la partie fiscale.

Q2.4. Combien de temps prend l'immatriculation ?

R : Une fois votre demande soumise et vos données biométriques prises, votre dossier est traité électroniquement. Vous êtes notifié à chaque étape et vous recevez votre certificat dès que votre immatriculation est finalisée.

Les délais peuvent varier selon l'affluence, en particulier dans les premiers jours du lancement.

Q2.5. Puis-je faire la démarche pour quelqu'un d'autre (proche, employé) ?

R : L'accompagnement d'un proche pour la saisie en ligne est possible, mais les données biométriques (empreintes, photo) doivent être prises en personne par le contribuable concerné.

Pour les entreprises, la personne habilitée réalise la démarche selon les règles prévues.

3. FAQ « Biométrie et prise de rendez-vous »

Q3.1. Pourquoi dois-je donner mes données biométriques ?

R : La biométrie (empreintes et photo) sert à sécuriser votre identité fiscale et à éviter les doublons ou les usurpations. C'est une étape clé pour protéger votre NIF.

Vos données sont traitées de manière confidentielle et protégée, conformément à la réglementation en vigueur.

Q3.2. Je n'ai pas reçu ma notification de rendez-vous biométrique. Que faire ?

R : Pas d'inquiétude : si vous avez soumis votre demande, votre dossier est bien enregistré. La notification peut mettre un peu de temps à arriver, surtout en période de forte affluence.

Vérifiez votre boîte e-mail (y compris les courriers indésirables). Si vous n'avez toujours rien reçu sous [délai], vous pouvez vous présenter à un stand d'assistance de l'OBR.

Q3.3. Où et quand je dois me présenter pour la biométrie ?

R : Vous devez vous présenter au lieu et à la date indiqués dans la notification que vous recevez. Ne vous déplacez pas avant d'avoir reçu cette information.

Pensez à apporter la pièce d'identité mentionnée dans la notification.

Q3.4. Je suis dans une province éloignée, dois-je aller à Bujumbura ?

R : Non, pas nécessairement. Des sessions d'information et des points d'assistance sont organisés dans les provinces pour rapprocher le service des contribuables.

Renseignez-vous sur le point le plus proche de chez vous ; l'information est relayée via les canaux officiels et les radios locales.

Q3.5. La collecte biométrique est interrompue sur place, que se passe-t-il ?

R : En cas d'incident technique sur un site, la collecte peut être momentanément suspendue. Dans ce cas, les rendez-vous concernés sont reprogrammés et les contribuables sont notifiés.

Votre dossier n'est pas perdu : il reste enregistré.

4. FAQ « Et si je suis déjà immatriculé ? »

Q4.1. Je suis déjà immatriculé. Dois-je refaire la démarche ?

R : Non. Si vous êtes déjà immatriculé, **aucune nouvelle démarche n'est nécessaire** et votre NIF actuel reste valable.

Vos données seront progressivement intégrées dans e-KORI. Le cas échéant, vous serez informé officiellement des éventuelles étapes complémentaires (par exemple une collecte biométrique prochainement).

► **Conseil agent :** *C'est LA question la plus fréquente : répondez d'emblée « Non, rien à refaire, votre NIF reste valable. »*

Q4.2. Mon NIF actuel reste-t-il le même ?

R : Oui, votre numéro d'identification fiscale (NIF) reste votre référence. Vous n'avez pas à en demander un nouveau.

Q4.3. Quand devrai-je faire ma collecte biométrique si je suis déjà immatriculé ?

R : Des journées spécifiques seront organisées pour la collecte des données biométriques des contribuables déjà immatriculés. Vous devez attendre l'annonce officielle : ne vous déplacez pas avant.

Les dates, lieux et consignes vous seront communiqués via les canaux officiels, par e-mail et par SMS.

Q4.4. Dois-je vérifier quelque chose avant de me déplacer ?

R : Oui. Avant tout déplacement, vérifiez dans la communication reçue : la date et le lieu indiqués, les documents à apporter et les éventuelles règles à respecter sur place.

Q4.5. J'ai changé d'adresse / d'activité depuis mon immatriculation. Que faire ?

R : Vous pourrez mettre à jour vos informations selon les modalités prévues par l'OBR. En attendant, gardez vos justificatifs à jour.

Pour la procédure exacte de mise à jour, référez-vous aux informations officielles ou notez la demande pour un suivi.

5. FAQ « Problèmes techniques »

Q5.1. Le site e-KORI ne s'ouvre pas / est très lent.

R : La plateforme peut connaître des perturbations, en particulier en période de forte affluence. Nos équipes techniques travaillent en continu au bon fonctionnement du service.

Nous vous invitons à réessayer un peu plus tard. Vos données déjà saisies ne sont pas perdues.

Q5.2. J'ai un message d'erreur au moment de soumettre ma demande.

R : Essayez ces vérifications simples : actualisez la page, videz le cache de votre navigateur, vérifiez votre connexion, puis réessayez.

Si le problème persiste, notez le message d'erreur exact ; il nous aidera à vous accompagner ou à faire remonter le problème.

Q5.3. Je n'ai pas reçu mon certificat d'immatriculation / mon NIF.

R : Si votre immatriculation est finalisée, le certificat vous est envoyé par e-mail. Vérifiez votre boîte de réception et vos courriers indésirables.

Vous pouvez également consulter votre espace sur e-KORI. Si le document n'apparaît pas sous [délai], nous ferons le nécessaire pour vérifier votre dossier.

Q5.4. Je n'ai pas reçu l'e-mail de notification.

R : Vérifiez que le numéro et l'adresse e-mail enregistrés sont corrects, et regardez dans vos courriers indésirables.

Les notifications peuvent être légèrement retardées en cas de forte affluence. Si rien n'arrive sous [délai], nous vérifions avec vous.

Q5.5. Puis-je modifier une information saisie par erreur ?

R : Selon l'étape où vous vous trouvez, certaines informations peuvent être corrigées directement dans votre espace. Si la correction n'est pas possible en ligne, notez précisément l'erreur pour qu'elle soit traitée.

Évitez de créer une seconde demande : cela risque de générer un doublon.

6. FAQ « Sécurité, fraude et arnaques »

Q6.1. J'ai reçu un SMS/e-mail avec un lien pour m'immatriculer. Est-ce fiable ?

R : Soyez prudent. **N'utilisez jamais un lien reçu par message** pour vous immatriculer. Accédez à e-KORI uniquement via le site officiel de l'OBR.

L'OBR ne vous demandera jamais vos mots de passe ni vos données bancaires par SMS ou e-mail. En cas de doute, appelez le 500.

Q6.2. Quelqu'un me demande de payer pour m'immatriculer. Est-ce normal ?

R : Non, c'est une fraude. L'immatriculation est **gratuite**. L'OBR ne réclame aucun paiement pour cette démarche.

Ne versez rien et signalez-nous la situation (numéro, lieu, circonstances) afin que nous puissions alerter les équipes concernées.

Q6.3. Une personne se présente comme agent de l'OBR à mon domicile. Comment vérifier ?

R : Les agents officiels sont identifiables par [badge/tenue]. En cas de doute, ne communiquez aucune donnée ni argent et contactez le 500 pour vérification.

Rappelez-vous que la démarche est gratuite et que vos données sensibles ne doivent jamais être remises à un inconnu.

Q6.4. Mes données personnelles sont-elles en sécurité ?

R : Oui. Vos données sont traitées de manière confidentielle et protégée, conformément à la réglementation en vigueur. Elles servent uniquement à votre identification fiscale.

Ne partagez jamais vos identifiants avec un tiers, même se présentant comme un agent.

7. FAQ « Rumeurs, délais et affluence »

Q7.1. J'ai entendu que le lancement est annulé / reporté. Est-ce vrai ?

R : Sauf communication officielle contraire de l'OBR, le lancement du module d'immatriculation est bien maintenu. Ne vous fiez pas aux rumeurs.

Toute modification éventuelle serait annoncée exclusivement via les canaux officiels de l'OBR.

Q7.2. Si j'ai lancé mon immatriculation quelques jours avant le déploiement d'e-KORI ?

R : Pas d'inquiétude : si vous avez engagé votre immatriculation juste avant le lancement d'e-KORI, votre demande se poursuit normalement selon l'ancien processus (physique), jusqu'à l'obtention de votre certificat d'immatriculation. Vous n'avez donc rien à recommencer sur la nouvelle plateforme. Seules les nouvelles demandes introduites à partir de la date de déploiement se feront directement en ligne via e-KORI.

Q7.3. J'ai peur d'avoir « raté » l'immatriculation. Est-ce trop tard ?

R : Non, rassurez-vous : l'immatriculation se poursuit après le lancement. Vous n'avez rien « raté ».

Si vous êtes déjà immatriculé, votre NIF reste valable ; sinon, vous pouvez engager votre démarche dès maintenant.

Q7.4. Pourquoi y a-t-il autant d'attente aux points de collecte ?

R : Une forte affluence est normale dans les premiers jours du lancement. Pour limiter l'attente, privilégiez la démarche en ligne et présentez-vous uniquement lorsque votre rendez-vous vous est communiqué.

Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

Q7.5. J'attends depuis longtemps au 500 avant d'être servi.

R : Nous vous prions de nous excuser pour l'attente : le service connaît une forte affluence. Nous faisons de notre mieux pour répondre à chacun.

Pour les questions les plus fréquentes, vous pouvez aussi consulter la FAQ sur le site officiel ou passer sur un stand d'assistance.

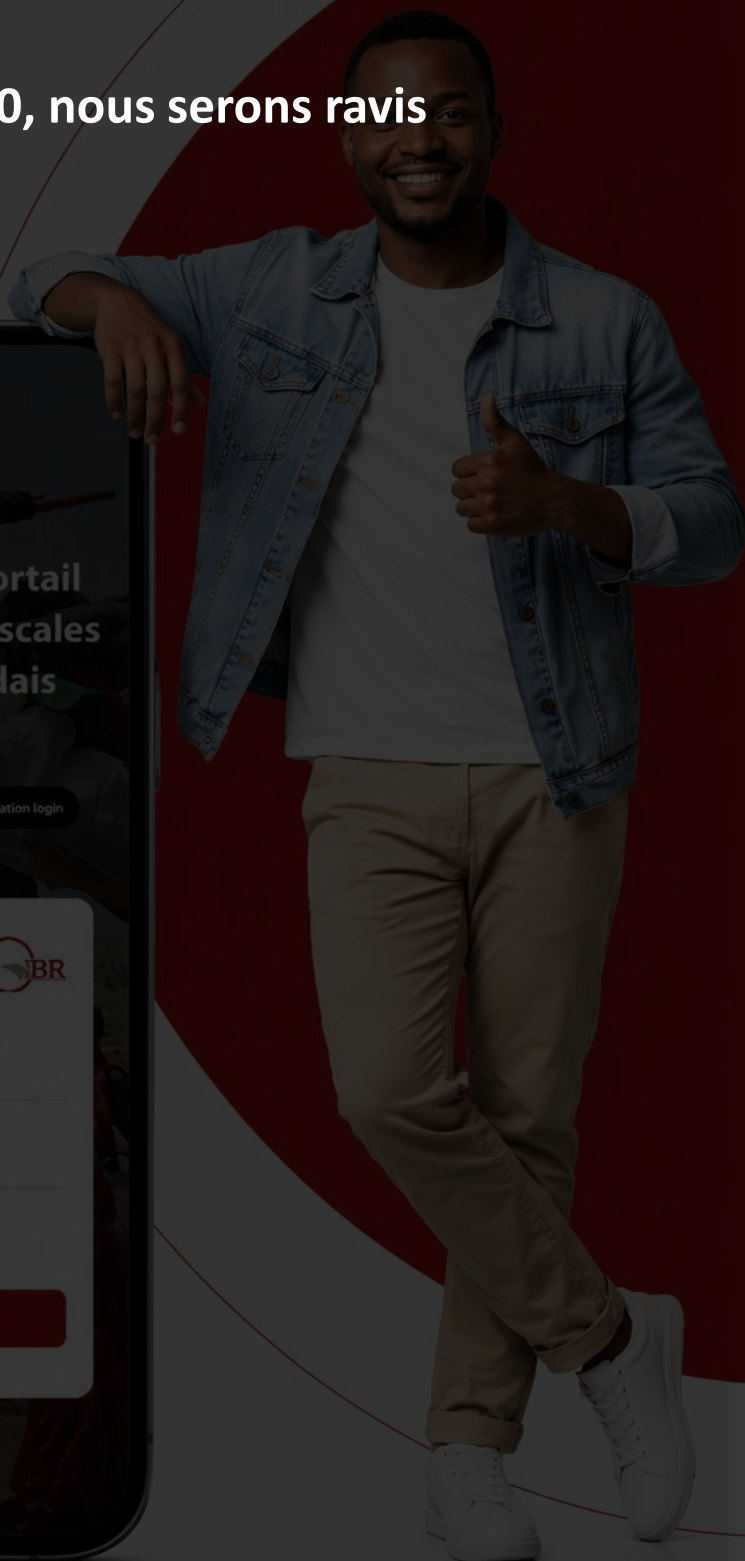
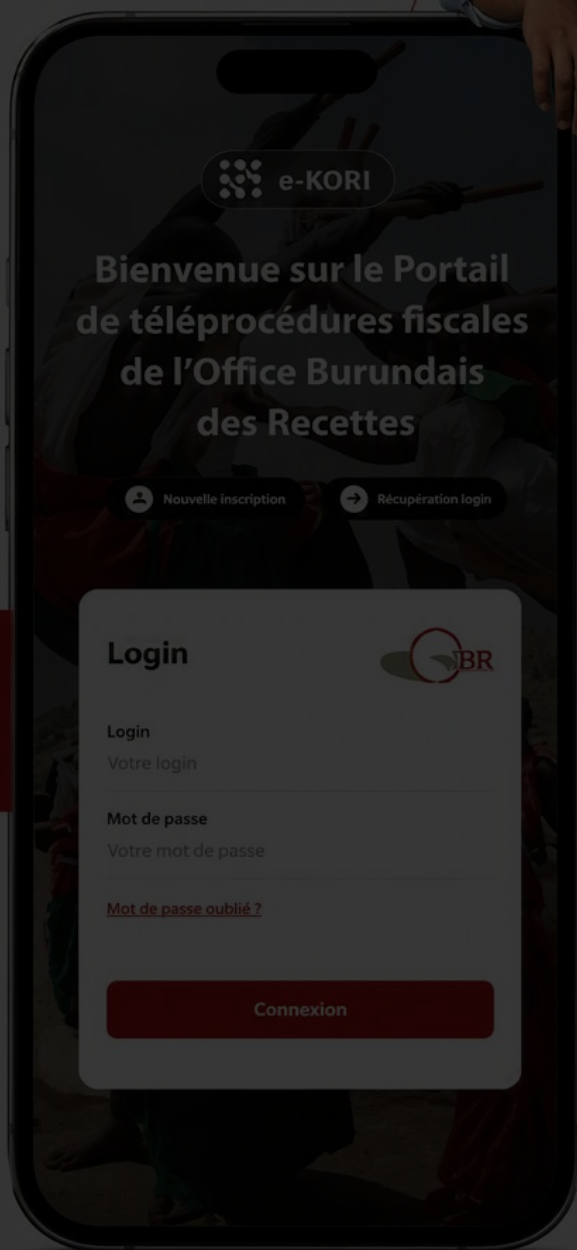
Q7.5. Où puis-je trouver l'information officielle fiable ?

R : Toutes les informations officielles sont disponibles sur le site officiel de l'OBR et via ses canaux officiels (réseaux sociaux vérifiés). Le numéro vert 500 reste à votre disposition.

Méfiez-vous des informations relayées par des sources non officielles.

Une autre question ?

Appelez le numéro vert 500, nous serons ravis de vous aider.



PAFEN
PROJET D'APPUI A L'EXAMINATION DE
L'ECONOMIE NATIONALE AU BURUNDI

